Une seule justice pour Mumia Abu-Jamal SA LIBÉRATION !

Journaliste noir américain, Mumia Abu-Jamal a été condamné à mort en 1982 à l'issue d'un procès raciste et expéditif dont l'iniquité est internationalement reconnue (Commission des Droits de l'Homme de l'ONU, Amnesty International, Parlement européen). Accusé d'avoir tué un policier, il a toujours crié son innocence. Depuis 33 ans sa situation suscite une mobilisation sur tous les continents.

Par deux fois, en 1995 et en 1999, il fut l'objet d'une ordonnance d'exécution mais l'ampleur de la protestation empêcha l'irréparable.

Après 30 ans passés dans l'enfer du couloir de la mort, en octobre 2011, la Cour Suprême des États-Unis rejetait enfin le recours de l'accusation qui demandait sa condamnation à mort définitive et irrévocable. Quelques semaines plus tard, en décembre 2011, le Procureur de Philadelphie mettait un terme à 30 ans d'acharnement judiciaire en renonçant à toute nouvelle procédure. De ce fait, la peine de mort était commuée en prison à vie (voir la suite au verso).

« La peine de mort est écartée, c'est désormais le déni de justice qui doit être reconnu et Mumia libéré », a déclaré le prix Nobel de la paix Mgr Desmond Tutu.

En Avril 2014, lors du 60ème anniversaire de Mumia, des manifestations ont eu lieu dans le monde entier, notamment à Paris, Berlin, Mexico, New-York. A cette occasion une importante délégation française a rendu visite à Mumia en prison et a participé à un grand rassemblement à Philadelphie pour exiger sa libération. Ces évènements ont été couverts par France-Culture, la radion publique leur consacrant plusieurs séquences d'information une journée durant.

Tenez-vous informé de la situation et des initiatives de mobilisation en consultant le site du collectif français : www.mumiabujamal.com

LIBÉRONS MUMIA !

Le Collectif français de soutien à Mumia Abu Jamal rassemble une centaine d'organisations et de collectivités publiques.

TOUTE L'ACTU DE LA MOBILISATION POUR MUMIA EST SUR LE SITE
WWW.MUMIABUJAMAL.COM
COURRIEL **CONTACT@MUMIABUJAMAL.COM**
TÉL. : **01 53 38 99 99**
ADRESSE. : **43, BD DE MAGENTA – 75010 PARIS**

L'ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA SITUATION JUDICIAIRE

En mars 2008, une Cour d'appel fédérale suspendait la condamnation à mort, jugeant que les instructions données au jury lors du procès de 1982 avaient influencé le verdict et surtout n'étaient pas conformes au droit. La Cour confirmait toutefois la culpabilité en refusant tout nouveau procès, sans le moindre réexamen des faits.

En avril 2009, la Cour Suprême des États-Unis rejetait l'ultime recours de la défense en écartant toute nouvelle instruction eu égard au racisme qui a présidé aux choix des jurés (récusation massive des candidats afro-américains), ce qui est pourtant contraire à la Constitution américaine.

En janvier 2010, la Cour Suprême renvoyait l'affaire Mumia devant la Cour d'appel fédérale de Philadelphie en lui faisant injonction de changer sa décision.

En avril 2011, résistant à l'injonction de la Cour Suprême, la Cour d'appel fédérale confirmait la suspension provisoire de la condamnation à mort.

En juillet 2011, le Procureur de Philadelphie, au nom de l'État de Pennsylvanie, saisissait la Cour Suprême des États-Unis pour demander l'annulation de la décision de la Cour d'Appel.

En octobre 2011, pour la première fois, la Cour Suprême des États-Unis n'accompagnait pas l'acharnement judiciaire de l'accusation en rejetant le recours du Procureur de Philadelphie qui demandait la condamnation à mort définitive et irrévocable de Mumia.

En décembre 2011, Mumia quittait le couloir de la mort et était transféré dans une prison de moyenne sécurité pour y purger sa condamnation à perpétuité.

En août 2012, la Cour d'Etat de Philadelphie confirmait la prison à vie sans possibilité de remise de peine.

GRANDE VICTOIRE POUR MUMIA ! ET CONTRE LA PEINE DE MORT !

En décembre 2011, la justice américaine commuait sa condamnation à mort en prison à vie. Cette décision a mis un terme à 30 ans d'acharnement judiciaire dont le seul objectif était son exécution. C'est une grande victoire de la mobilisation internationale.

Quelques jours plus tard, Mumia quittait le couloir de la mort et était transféré dans une prison de moyenne sécurité le rapprochant de sa famille et de ses amis. Ainsi, pour la première fois depuis 30 ans, il a pu embrasser son épouse et serrer dans ses bras ses enfants et ses petits-enfants.

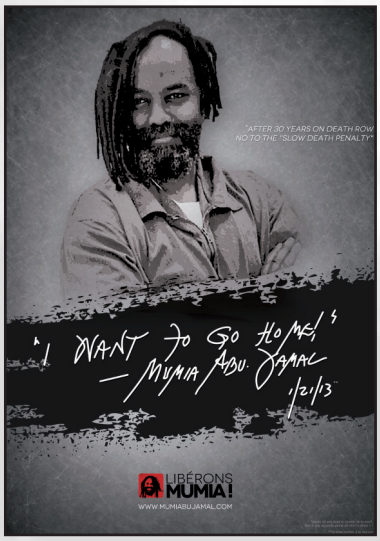

A cette occasion, Mumia a tenu à remercier très chaleureusement les soutiens français qui ont apporté une contribution particulièrement active à cette victoire, tout en déclarant que le combat se poursuivait pour faire reconnaître son innocence et abolir la peine de mort aux États-Unis et partout dans le monde.

L'objectif est désormais d'obtenir sa libération en exigeant du gouvernement des États-Unis qu'il prenne enfin ses responsabilités dans cette affaire qui n'a que trop duré et qui constitue un défi au droit le plus élémentaire de l'Humain dans un pays démocratique, celui de pouvoir défendre son innocence dans des conditions judiciaires équitables.

Exigez la libération immédiate de Mumia en signant la pétition en ligne sur le site www.mumiabujamal.com

GREAT VICTORY FOR MUMIA ! AND AGAISNT THE DEATH PENALTY !

Mumia Abu-Jamal will not be executed, the death sentence was commuted to life in prison. The decision – which was made public (december 2011) at the very time when a French delegation was visiting Mumia Abu-Jamal on death row – put an end to 30 years of judicial harassment whose sole purpose was to destroy Mumia's spirit. This is a great win and the result of years of national and international support and endless court hearings.
Mumia is no longer on death row. He was transferred to another prison where he joined the general population and is now closer to his family and his friends. Thus, for the first time in 30 years, he was able to kiss her wife and hug his children and grandchildren.
Mumia wanted to take this opportunity to warmly thank all the supporters who have actively contributed to this victory, while declaring that the fight would last as long as he's not been proved innocent and that the death penalty is not abolished for all death row prisoners.

The aim now is to obtain Mumia's freedom by requiring the government United States to face its responsibility in a case that has lasted too long and that is an abuse on the most basic constitutional rights in a democratic country which should guarantee legal defence and a fair trial to its citizens.

A new international campaign for the release of Mumia has been launched by his supporters worldwide: a petition has been drafted and will be sent to the Attorney General of the United States. We invite each of you to sign it on the website www.change.org/petitions/release-mumia-abu-jamal

Le Collectif français de soutien à Mumia Abu-Jamal est membre de la WCADP

COALITION MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT

The French Collective to support Mumia Abu-Jamal is member of the WCADP